

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

--

Soutien à la mutualisation des ressources Systèmes d'Information (SI)

Secteur social et médico-social- Bretagne

Cahier des charges

6, Place des Colombes
CS 14253
35 000 Rennes Cédex
Tél : 02.90.08.80.00
Mél : ars-bretagne-dis@ars.sante.fr
www.ars.bretagne.sante.fr

1. CONTEXTE ET ENJEUX

Le numérique constitue un levier structurant pour accompagner les transformations de l'offre des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (ESSMS).

Il favorise le développement des échanges et le partage d'informations entre les acteurs du sanitaire, du médico-social, du social, de la scolarité, de l'insertion professionnelle ou sociale, ainsi que de l'aide aux usagers et aux aidants.

Le bilan du programme national **ESMS Numérique 2021-2025** a permis :

- De rattraper le retard historique du secteur social et médicosocial dans l'usage des outils numériques ;
- De renforcer les équipements et infrastructures, notamment pour des fonctions métiers encore peu développées ;
- D'identifier des fragilités en matière de cyber sécurité et de respect des dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

L'accompagnement de l'ARS Bretagne dans la transformation numérique des ESSMS a mis en évidence la nécessité de **pérenniser la dynamique collective** engagée à travers les « grappes » d'établissements, de réseaux initiés et les groupements structurés sur les territoires.

Les chantiers numériques demeurent nombreux. Les projets mutualisés, souvent déployés sur 18 à 24 mois, nécessitent un accompagnement au changement dans la durée afin de consolider les synergies engagées et d'anticiper les évolutions à venir.

Le **Projet Régional de Santé (PRS) 2023-2028** affirme la nécessité

- D'accroître la lisibilité et l'accessibilité des outils numériques disponibles ;
- De promouvoir et accompagner l'évolution des métiers et des organisations de santé ;
- De soutenir la transformation organisationnelle et numérique du système de santé.

2. AMBITIONS REGIONALES

A travers cet Appel à Manifestation d'Intérêt, l'ARS Bretagne souhaite :

- Mobiliser, outiller et accompagner les acteurs pour transformer leurs pratiques et intégrer les services numériques autour de cas d'usages pertinents par territoire ou par parcours (appui organisationnel, technique et réglementaire, dont RGPD) ;
- Porter une réflexion transversale sur les nouveaux modèles d'organisation et leur intégration dans l'offre régionale, ainsi que sur leurs impacts en matière de formation et d'attractivité ;
- Soutenir l'accès à des expertises en cybersécurité, renforcer les stratégies de résilience et la gestion des incidents ;
- Contribuer à la promotion d'un numérique éthique et responsable

3. ENJEU STRATEGIQUE : STRUCTURER UNE FONCTION SI MUTUALISEE

Les ESSMS doivent pouvoir s'appuyer sur des ressources humaines dédiées aux systèmes d'information (SI), dont le rôle dépasse la seule performance technique.

Ces ressources contribuent à :

- La modernisation des organisations ;
- L'alignement entre stratégie numérique et projets métiers ;
- La conduite du changement ;
- L'accompagnement des professionnels dans :
 - L'appropriation des outils,
 - L'évolution des pratiques,
 - La montée en culture numérique.

Quelle que soit sa dénomination (chef(fe) de projet SI, chargé(e) de mission SI, référent(e) SI...), la fonction doit articuler :

- Stratégie numérique,
- Transformation organisationnelle,
- Évolution des pratiques professionnelles,
- Amélioration de l'accompagnement des usagers.

Or, de nombreux ESSMS ne disposent pas de la capacité financière ou organisationnelle pour recruter une telle ressource.

La **mutualisation** à l'échelle d'un groupement apparaît dès lors comme une solution pertinente, pragmatique et structurante, confirmée par de nombreux retours d'expérience régionaux et nationaux.

4. OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D INTERET

Le présent AMI vise à soutenir, via la mise en place d'une ressource SI mutualisée, en complémentarité des actions menées par le Groupement régional E Santé Bretagne :

- La modernisation et la convergence des SI des structures sociales et médico-sociales ;
- Le déploiement de l'interopérabilité et des services socles nationaux (INS, ProSanté Connect, RPPS, MSSanté, DMP, Répertoire Opérationnel des Ressources, Via Trajectoire...) ;
- Le développement d'organisations et d'usages facilitant la coordination, la fluidité des parcours et l'accès aux soins ;
- La promotion de l'usage de Mon Espace Santé ;
- L'accompagnement des directions et professionnels face au risque cyber.

Il s'adresse aux ESSMS bretons constitués en groupement (GCSMS, GTSMS, réseau associatif, convention de coopération...) ou engagés dans une dynamique formalisée de regroupement.

5. CONDITION PREALABLE OBLIGATOIRE

Avant tout dépôt de dossier, le porteur de projet devra obligatoirement :

- Présenter son projet au **Groupeement Régional d'Appui au Développement de la e-Santé (GRADEs) e-Santé Bretagne** ; (voir contact plus bas)
- Obtenir une analyse de faisabilité portant notamment sur :
 - La cohérence du projet avec la stratégie régionale et nationale notamment en ce qui concerne le déploiement et l'usage des référentiels et services socles (PSC, INS DMP MSS)
 - L'interopérabilité envisagée ;
 - La soutenabilité technique et organisationnelle du projet.

Cette démarche vise à garantir la cohérence régionale, la viabilité technique du projet et son inscription dans l'écosystème numérique breton.

6. OBJECTIFS OPERATIONNELS ATTENDUS

Les projets devront favoriser :

- La coopération structurée au sein du groupement ;
- L'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route SI mutualisée ;
- Les interactions avec l'écosystème régional :
 - Groupement Régional e-Santé Bretagne ;
 - Collectif SI MS (club des référents SI, partage de retours d'expérience) ;
- La veille et la diffusion d'information sur les évolutions numériques ;
- L'appui aux structures dans leurs relations contractuelles avec les éditeurs et prestataires.

7. FINANCEMENT

Sous réserve des crédits disponibles et du nombre de dossiers retenus :

- 40 000 € pour la 1^{ère} année. Ils pourront être reconduits une fois sur une année supplémentaire selon l'enveloppe disponible et le bilan des actions menées

Le financement constitue un co-financement.

Un plan de financement global devra être présenté.

Les crédits seront mobilisés via le **Fonds d'Intervention Régional (FIR)**, dans la limite d'une enveloppe globale de 400 000 €.

Modalités de versement

- 80 % à la notification ;
- 20 % après transmission du bilan et validation de la feuille de route.

8. CRITERES DE SELECTION

Les dossiers devront :

- Définir précisément le périmètre des missions financées ;
- Présenter une feuille de route SI priorisée ;
- Démontrer l'articulation avec le Groupement régional e Santé et le Collectif SI ;
- S'appuyer sur une organisation juridique formalisée (GCSMS, GTSMS, convention...) ;
- Prévoir le recrutement d'une ressource interne dédiée à 100 % aux SI ;
- Relever de la compétence exclusive ou partagée de l'ARS Bretagne ;
- Concerner majoritairement des structures PA/PH/DOM financées par l'ARS Bretagne.

9. CRITERES DE PRIORISATION

Seront notamment appréciés :

- L'alignement du projet SI du groupement avec le PRS 2023–2028 ;
- La solidité et la pérennité du plan de financement ;
- Le niveau de maturité SI du groupement ;
- L'implication des acteurs ville–hôpital dans le projet du groupement ;
- La capacité à structurer une stratégie numérique durable.

10. MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme nationale **Démarches Simplifiées** avant le **15 juin 2026 à 12h00**.

Pièces à fournir :

- Feuille de route SI priorisée ;
- Plan de financement ;
- Convention constitutive du groupement ;
- Analyse de faisabilité du Groupement Régional e-Santé Bretagne.

Contacts utiles :

- Appui GR e Sante : sylvaine.briend@esante-bretagne.fr
- Collectif SI MS : contact@collectif-si-ms.bzh
- Instruction ARS : ars-bretagne-dis@ars.sante.fr



11. CALENDRIER

- 02/03/2026 : Lancement de l'AMI
- 15/06/2026 : Clôture à 12h00
- Mi-juillet 2026 : Publication des résultats



12. REFERENCES

[Prenez la vague du numérique dans le social et le médico-social](#) : pages 57 à 63 + pages 70 à 79 (Collectif SI MS Bretagne)

¹ [Une DSI partagée pour les établissements médico-sociaux](#) (Collectif SI MS Pays de Loire)

¹ [ANAP Webinaire RSI MS "Pratiques de management SI" - Fondamentaux \(REX\) - 10 mars 2022](#)